

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mai 1966

• (11.10 a.m.)

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LES ENQUÊTES

MODIFICATION RELATIVE À LA PUBLICATION D'ÉLÉMENTS DE PREUVE

M. Andrew Brewin (Greenwood) demande à déposer le bill n° C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les enquêtes».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de combler certaines lacunes dans la loi sur les enquêtes. Il prévoit que les enquêtes ou commissions royales, ainsi qu'on les appelle parfois, peuvent continuer à obtenir des éléments de preuve de n'importe quelle source afin de découvrir la vérité relative à toutes les affaires qui en font l'objet, pourvu que ces éléments de preuve ne soient pas publiés s'ils constituent une diffamation, à moins qu'ils ne soient avant tout... (Applaudissements)... pertinents à l'enquête et admissibles devant une cours de justice. De récents épisodes et toute l'histoire des enquêtes révèlent qu'une telle mesure législative s'impose.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES MACHINES AGRICOLES

INSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer le décret du conseil C.P. 1966-978 sur la nomination de M. Clarence E. Barber, doyen de la Faculté des sciences économiques de l'Université du Manitoba, à titre de commissaire aux termes de la partie 1 de la loi sur les enquêtes. M. Barber sera chargé d'enquêter sur le coût des machines agricoles et des pièces de rechange. Le mandat du commissaire est défini dans le décret du conseil.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne à l'appel des motions pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document?

Des voix: D'accord.

RADIO-CANADA

LE RAPPORT DU MÉDIATEUR: L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, depuis qu'il a reçu ce que l'on pourrait appeler les commentaires de M. Stuart Keate, le premier ministre a-t-il parlé au président ou à des directeurs de Radio-Canada et ceux-ci se sont-ils montrés le moindrement disposés à en arriver à un compromis quant au congédiement d'animateurs de l'émission de M. Leiterman et à adopter la marche à suivre proposée en cas de renvoi de certains réalisateurs et d'autres membres du personnel?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai transmis immédiatement au président de la Société Radio-Canada et à un représentant de l'Association des réalisateurs le rapport que m'a remis M. Keate. J'espère qu'il aidera les parties en cause à se rencontrer et à résoudre le différend qui les oppose. Je sais que mon très honorable ami partagera mon sentiment d'appréciation pour l'aide qu'a pu apporter M. Keate.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je le partage et j'espère, comme le poète John Keate, que mon œuvre sera semée à tout vent.

Je demanderais maintenant au premier ministre de répondre à ma question. A-t-il communiqué avec le président ou un autre fonctionnaire supérieur de Radio-Canada, et ont-ils raisonnablement fait preuve d'un esprit de compromis?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué le rapport au président, comme je l'ai indiqué déjà. Il lui appartient maintenant d'en discuter avec l'Association des réalisateurs. J'espère que leurs entretiens aboutiront à l'aplanissement des difficultés.

M. Eldon M. Woolliams (Bow River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais renvoyer le premier ministre au rapport de M. Keate, notamment à une très